

PÉRIGUEUX - LES 7, 8 ET 9 MARS 2018

Notre congrès académique qui se tiendra du 7 au 9 mars 2018 à Périgueux va se dérouler dans un contexte politique qui peut sembler inédit. Les partis traditionnels, issus de la bipolarisation de la vie politique française, sont repoussés aux marges de l'assemblée nationale. La majorité présidentielle, en marche, occupe tout l'espace politique. En marche mais vers où ?

Les premiers mois de gouvernement l'ont clairement montré, c'est une marche forcée vers plus de libéralisme et moins de solidarité. La politique fiscale en est un bon exemple, alléger la pression fiscale sur les plus riches afin qu'ils puissent profiter du fruit de « leur travail » et, comptant sur leur générosité naturelle, espérer que cette manne financière ruisselle vers les plus démunis. La politique de l'emploi est tout aussi significative, on ne licencie plus, on négocie un départ volontaire !

Les pressions sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires marquent le début de ce quinquennat, le budget 2018 a acté la diminution de 2600 emplois dans le second degré, la réforme du baccalauréat et son corollaire celle du lycée masquent à peine leur objectif réel : la transformation du statut des enseignants afin d'alourdir leur charge de travail, le dispositif « parcoursup » met en place la sélection dans toutes les filières universitaires.

D'autres réformes sont sur l'ouvrage, la fonction publique et les retraites notamment.

Notre congrès devra débattre de la pertinence de nos mandats au regard de tous ces projets, il désignera la délégation académique qui ira porter ces mandats au congrès national de Rennes.

Les congrès sont un des moments d'expression démocratique de notre syndicat, venez nombreux participer et débattre de notre avenir.

SOMMAIRE

- 1 Organisation du congrès
- 2 Participation au congrès
- 3 Bulletin d'inscription
- 4 Convocation

le secrétariat du SNES de l'académie de Bordeaux

Patrick Chaudon, Guilaine De San Mateo, Mathieu Dumoulin, Sylvia Fabre-Chaussat, Philippe Jeanjean, Hugo Lassalle, Alain Leurion, Jean Pascal Méral, Fabienne Sentex.





Congrès académique SNES

Périgueux

Mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 mars 2018

**CHAQUE S1 (ÉTABLISSEMENT)
DOIT PRÉVOIR L'ENVOI DE
SES DÉLÉGUÉ(E)S**

Le congrès académique aura lieu

*DU MERCREDI 07 MARS
AU VENDREDI 09 MARS À 17H*

**À PÉRIGUEUX
BOURSE DU TRAVAIL**

Les repas seront assurés sur le lieu du congrès. Les congressistes qui le souhaitent seront logés sur place. Les frais de déplacement et d'hébergement des délégués de S1 (et des membres de la CA) sont à la charge du S3. Une participation financière sera demandée pour les repas. Pour limiter les frais de déplacement, **nous demandons aux congressistes, chaque fois que possible, de se grouper dans des voitures.** En cas de difficulté pour le déplacement, contacter le S2 ou le S3.

Important :

les propositions de textes ou d'amendements devront être remises aux rapporteurs au plus tard au début des réunions de commissions au congrès. Autant que possible, pour faciliter l'organisation, envoyez-les au S3 avant le congrès.

**PARTICIPATION AU
CONGRÈS**

il importe que chaque S1 soit représenté au congrès, qui doit débattre des orientations, des revendications et de l'action syndicale pour les deux années à venir, en préparant le congrès national.

chaque S1 doit donc désigner ses délégués, dans les conditions suivantes (fixées par le règlement intérieur du S3)

- ▶ 1 délégué(e) de 1 à 9 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 2 délégué(e)s de 10 à 19 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 3 délégué(e)s de 20 à 29 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 4 délégué(e)s à partir de 30 syndiqué(e)s à jour de cotisation.

Le nombre de syndiqués (qui est aussi le nombre de mandats du S1 dans le cas de vote par mandats) est déterminé par le nombre de cotisations parvenues au S3 au début du congrès. Il importe donc que les trésoriers de S1 envoient au S3 au plus tard pour cette date, toutes les cotisations qui leur auront été versées.

Les membres de la CA académique (ou leurs suppléants) et un membre du Bureau de chaque S2 participent de droit au congrès.

Dès que les délégués du S1 sont désignés, et au plus tard pour le 28 février, il faut envoyer au S3 les fiches d'organisation et individuelles ci-jointes, c'est indispensable pour une bonne organisation du congrès.

Ceux qui y participeront comme membre de la CA ou représentant au S2 doivent également renvoyer une fiche individuelle.

Les autorisations d'absence (qui sont de droit) doivent être demandées individuellement au Recteur par voie hiérarchique. Joindre, en y ajoutant le nom, la convocation ci-jointe (faites des photocopies s'il y a plusieurs délégués). Bien entendu, le congrès doit être préparé dans les S1, à partir des projets de textes et de la tribune de discussion publiés dans l'US (en ligne sur le site du SNES Bordeaux www.bordeaux.snes.edu)



À RENVoyer AU S3

(138 rue de pessac 33000 Bordeaux)

**AU PLUS TARD POUR LE
MERCREDI 28 FÉVRIER 2018**

À PÉRIGUEUX

**BOURSE DU TRAVAIL
RUE BODIN - PÉRIGUEUX**
(plan disponible sur le site du SNES Bordeaux)

- Renvoyer cette fiche en indiquant votre ou vos délégués au congrès,
- Le (ou les) bulletin(s) d'inscription ci-joint, à renvoyer par chaque participant au congrès. (délégué du S1 ou membre de la CA)

- NB :**
- ① Les camarades qui ne respecteraient pas ces instructions devront s'occuper eux-mêmes de leur hébergement et de leurs repas.
 - ② Les frais de déplacement et d'hébergement des congressistes sont pris en charge par le S3. Une participation sera demandée pour les repas.

ÉTABLISSEMENT :

VILLE :

Nombre de cotisations
adressées au S3 avant
le 28/02/2018

Nombre de délégués
au congrès :

- 1 délégué(e) de 1 à 9 syndiqué(e)s
- 2 délégué(e)s de 10 à 19 syndiqué(e)s
- 3 délégué(e)s de 20 à 29 syndiqué(e)s
- 4 délégué(e)s à partir de 30 syndiqué(e)s

Nom, Prénom	Courriel	Délégué S1 ou Membre CA

Nom et signature du S1

Renvoyer au SNES, 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux.
Le plus vite possible, et au plus tard pour le 28 février 2018

Etablissement :

Nom, prénom :

Délégué(e) S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

DEMANDE À ÊTRE HÉBERGÉ

Le 07 mars au soir : oui non

Le 08 mars au soir : oui non

PRENDRAI LES REPAS

07 mars à midi : oui non

07 mars au soir : oui non

08 mars à midi : oui non

08 mars au soir : oui non

09 mars à midi : oui non

Modèle d'autorisation d'absence

À M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
S/C du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,
Afin de participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU qui aura lieu à Périgueux les mercredi 07, jeudi 08 et vendredi 09 mars 2018, je demande une autorisation spéciale d'absence pour les (demi) journées suivantes :

Date et signature

NB : Joindre, en y ajoutant votre nom, la convocation jointe au présent envoi.

Renvoyer au SNES, 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux.
Le plus vite possible, et au plus tard pour le 28 février 2018

Etablissement :

Nom, prénom :

Délégué(e) S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

DEMANDE À ÊTRE HÉBERGÉ

Le 07 mars au soir : oui non

Le 08 mars au soir : oui non

PRENDRAI LES REPAS

07 mars à midi : oui non

07 mars au soir : oui non

08 mars à midi : oui non

08 mars au soir : oui non

09 mars à midi : oui non

Modèle d'autorisation d'absence

À M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
S/C du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,
Afin de participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU qui aura lieu à Périgueux les mercredi 07, jeudi 08 et vendredi 09 mars 2018, je demande une autorisation spéciale d'absence pour les (demi) journées suivantes :

Date et signature

NB : Joindre, en y ajoutant votre nom, la convocation jointe au présent envoi.

Renvoyer au SNES, 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux.
Le plus vite possible, et au plus tard pour le 28 février 2018

Etablissement :

Nom, prénom :

Délégué(e) S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

DEMANDE À ÊTRE HÉBERGÉ

Le 07 mars au soir : oui non

Le 08 mars au soir : oui non

PRENDRAI LES REPAS

07 mars à midi : oui non

07 mars au soir : oui non

08 mars à midi : oui non

08 mars au soir : oui non

09 mars à midi : oui non

Modèle d'autorisation d'absence

À M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
S/C du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,
Afin de participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU qui aura lieu à Périgueux les mercredi 07, jeudi 08 et vendredi 09 mars 2018, je demande une autorisation spéciale d'absence pour les (demi) journées suivantes :

Date et signature

NB : Joindre, en y ajoutant votre nom, la convocation jointe au présent envoi.

Renvoyer au SNES, 138 rue de Pessac - 33000 Bordeaux.
Le plus vite possible, et au plus tard pour le 28 février 2018

Etablissement :

Nom, prénom :

Délégué(e) S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

DEMANDE À ÊTRE HÉBERGÉ

Le 07 mars au soir : oui non

Le 08 mars au soir : oui non

PRENDRAI LES REPAS

07 mars à midi : oui non

07 mars au soir : oui non

08 mars à midi : oui non

08 mars au soir : oui non

09 mars à midi : oui non

Modèle d'autorisation d'absence

À M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
S/C du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,
Afin de participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU qui aura lieu à Périgueux les mercredi 07, jeudi 08 et vendredi 09 mars 2018, je demande une autorisation spéciale d'absence pour les (demi) journées suivantes :

Date et signature

NB : Joindre, en y ajoutant votre nom, la convocation jointe au présent envoi.

Bordeaux, le 5 février 2018



138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
s3bor@snes.edu
Twitter : @SNESBordeaux

À

Cher-e Camarade,

Tu es convoqué-e comme délégué-e, au Congrès Académique du SNES, qui se tiendra à Périgueux, Bourse du travail, rue Bodin 24 000 Périgueux

**Du mercredi 07 mars 9h
Au vendredi 09 mars 2018 à 17h.**

Bien cordialement,

Jean-Pascal Méral
Secrétaire général académique du SNES-FSU